

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE, DE REALISATION  
ET DE GESTION POUR LA STATION D'EPURATION**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**JEUDI 5 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 17h00, le comité syndical régulièrement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en salle René Dayve de la Mairie de Saint-Gervais.

**Membres titulaires présents :**

Monsieur	Michel	STROPIANO	Président	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Patrice	BIBIER-COCATRIX	Délégué Titulaire	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Madame	Christèle	REBET	Déléguée Titulaire	PASSY
Monsieur	Maurice	SADZOT	Délégué Titulaire	PASSY
Monsieur	Jean-Luc	MATTEL	Déléguée Titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE

**Membre suppléant présent :**

Monsieur	Jean	FONTAINE	Délégué Suppléant	PASSY
----------	------	----------	-------------------	-------

**Membres excusés :**

Madame	Belgin	CETIN	1 <sup>re</sup> Vice-Présidente	PASSY
Madame	Noëlle	GRAVAUD	Déléguée titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE
Monsieur	Michel	BOUVARD	Délégué suppléant	LES CONTAMINES MONTJOIE

**Assistaient à la séance :**

Monsieur	Marc	SIROP	Responsable Administratif SISE
Madame	Catherine	LIGEON	Secrétaire du SISE
Madame	Léa	SERRES	Juriste du SISE
Monsieur	Harold	PREVOST	Technicien du SISE
Monsieur	Denis	CHAPPELLAZ	Société COME2C

*Nombre de membres :*

*En exercice : 7*

*Quorum : 4*

*Présents : 5*

*Votes : 5*

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut se tenir valablement.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Télétransmis en sous-préfecture le : 17-04-26

Mis en ligne le : 17-04-26

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE, DE REALISATION  
ET DE GESTION POUR LA STATION D'EPURATION**

CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026

N°2026-07

Objet : Révision des tarifs des matières de vidange et de graisses déversées à la station d'épuration :

Il est proposé au Syndicat de réviser les tarifs suivants :

	Tarifs actuels	Tarifs révisés
Matières de vidange	34 € HT	40 € HT
Graisses	56 € HT	65 € HT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après avoir délibéré la révision des tarifs est ADOPTE à l'unanimité.



Le secrétaire de séance,  
Délégué titulaire,

Patrice BIBIER-COCATRIX



Le Président,

Michel STROPIANO